Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20221109-07_20220154-DE
Reçu le 06/12/2022

Champagny en Vanoise
Paradiski

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie) SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

N° 2022 0154

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Ont pris part à la délibération	10
Procurations :	01
Date de convocation :	28 octobre 2022
Date d'affichage :	28 octobre 2022

****

L'An Deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à Corentin GROS), Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON

Secrétaire : Olivier SACHE

Objet : Décision modificative n°5 – Budget communal

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2022, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative n°5 suivante :

Désignation	***Dépenses***		***Recettes***	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2313-60 : Parking mixte du Raffort		20 500.00 €		
D2313-61 : Création tennis skate park	**32 500.00 €**			
D2313-64 Extension OT et escalatore		12 000.00 €		
TOTAL D23 : IMMOBILISATION EN COURS	**32 500.00 €**	**32 500.00€**		
TOTAL GENERAL		**0.00 €**		**0.00 €**

Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20221109-07_20220154-DE
Reçu le 06/12/2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°5 d'un montant de 32 500.00 € du Budget communal,

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Pour le Maire empêché,
Le 1er adjoint,
Denis TATOUD